



**HAL**  
open science

## Préjugés et syntaxe dans le récit de voyage

Véronique Magri-Mourgues

► **To cite this version:**

Véronique Magri-Mourgues. Préjugés et syntaxe dans le récit de voyage. Présence de l'Autre dans les littératures francophones, 1994, Sainte Catharines, Canada. halshs-00596371

**HAL Id: halshs-00596371**

**<https://shs.hal.science/halshs-00596371>**

Submitted on 27 May 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## PRÉJUGÉS ET SYNTAXE DANS LE RÉCIT DE VOYAGE

L'enjeu de l'exposé est de démontrer que, tout en affirmant la présence de l'Autre, le discours du voyageur européen en Orient au XIXe siècle est informé au préalable par le jugement préconçu. La perception de l'Autre, de l'étranger, paraît paradoxalement conditionnée, avant même la rencontre avec l'Autre, par d'autres paramètres comme la culture ou l'environnement socio-politique du voyageur. Il s'agit, dans une perspective plus particulièrement linguistique, de débusquer le préjugé au détour de structures syntaxiques en apparence anodines ou neutres.

Pour découvrir quelles tournures révèlent le préjugé, le corpus choisi est constitué de deux récits de voyage en Orient, *Voyage en Orient*<sup>1</sup> de Lamartine, et *Le Nil, Égypte et Nubie*<sup>2</sup> de Maxime Du Camp et les méthodes adoptées s'appuient sur la recherche informatique. Ainsi ont été relevées les occurrences d'un nom propre ethnique, le vocable « arabe », nom ou adjectif, pour analyser comment est perçu l'Autre, l'autochtone, en étudiant ses contextes d'apparition.

### 1. La dialectique du particulier au général

Le voyageur européen adopte une attitude normative qui vise à faire entrer l'Autre dans un cadre préétabli et juge tout écart à la norme, à sa règle. La question qui se pose alors est de parvenir à faire coïncider l'Autre avec ses principes *a priori*. La mouvance de l'individu ne peut être qu'un obstacle à ce désir d'ordre, de conformité : dès lors, la première étape dans l'appréhension de l'Autre consiste à gommer les disparités éventuelles entre individus, à niveler toutes les différences, par conséquent à uniformiser, à *généraliser*. Ce n'est que lorsque l'individu s'efface au profit de l'ensemble d'individus que le portrait d'un peuple peut être brossé et que le stéréotype, fondement du préjugé, peut s'esquisser.

Le stéréotype se manifeste au travers de formules qui visent à la généralité, il se révèle dans cette dynamique particulière du récit de voyage qui fait osciller constamment les énoncés du particulier au général. Un substantif ne peut être doté d'une valeur générique que par le biais

---

<sup>1</sup> Alphonse de Lamartine, *Souvenirs, Impressions, Pensées et Paysages pendant un voyage en Orient ou Notes d'un voyageur*, Œuvres Complètes, T. VI, T. VII, Paris, [1835], 1861. (V.O.).

<sup>2</sup> Maxime Du Camp, *Le Nil, Égypte et Nubie*, Paris, Hachette, 1877 [1854], (N.E.N.).

d'une actualisation<sup>3</sup> appropriée. On sait en effet qu'un nom ne peut passer de la langue dans un discours que par l'ajout à sa gauche d'un déterminant. C'est pour cela que se pose, dans le cadre d'une réflexion sur le préjugé, la question de l'actualisation.

Trois types de phrases génériques sont possibles, distinctes par le type de déterminant qu'elles emploient, qu'il s'agisse des articles définis, « le », « les », ou de l'article indéfini, « un ». Tous trois peuvent conférer au substantif une valeur généralisante et devenir ainsi les vecteurs de la *généricité*. A partir des occurrences du vocable « arabe », j'ai pu mettre en évidence trois paramètres des phrases génériques :

- Une situation de « description définie incomplète », c'est-à-dire l'emploi du nom précédé d'un article défini sans qu'il ait été fait une première mention du nom en question. Autrement dit, le critère qui permet d'identifier le référent du substantif n'est pas fourni par le cotexte mais l'énonciateur présume que le lecteur est en mesure d'effectuer ce décodage référentiel parce qu'il est fait appel au « trait de notoriété »<sup>4</sup>.
- Une référence qui demeure virtuelle. Ce critère découle du précédent : supposer que tout lecteur peut identifier le référent d'un substantif implique de ne référer à aucun individu particulier. Toute contingence temporelle doit être par conséquent effacée. Les phrases génériques se caractérisent par l'emploi de temps verbaux qui laissent le procès virtuel notamment le présent de l'indicatif de valeur omnitemporelle.
- Enfin, la présence éventuelle de marqueurs explicites de généralité, comme le pronom personnel indéfini, « on » : « mais à aucun prix on ne décide un Arabe à se défaire d'une jument de premier sang » (*V.O.*, p. 250), comme un syntagme adverbial générique, du type « en général », « généralement », « toujours »<sup>5</sup>, comme un pronom indéfini : « Les Arabes ont tous en outre une lance dont le

---

<sup>3</sup> L'actualisation est le passage d'une valeur générale, virtuelle, à un sens particulier. « Actualiser un concept, c'est l'identifier à une représentation *réelle* du sujet parlant ». Charles Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, 2<sup>ème</sup> édition mod., Genève, [1932], 1944.

<sup>4</sup> Nous rappelons que le locuteur emploie le déterminant défini « le » ou « les » quand il présume que l'interlocuteur est capable d'identifier ou de réidentifier l'entité à laquelle il réfère

- soit qu'il fournisse lui-même les moyens linguistiques de procéder à cette identification
- soit qu'il fasse appel aux « connaissances partagées » (trait de notoriété)
- soit que la situation d'énonciation soit suffisamment explicite.

<sup>5</sup> Georges Kleiber parle de « quantification quasi universelle générique », *Le Français moderne*, « Généricité et typicalité », 3/4, 57<sup>e</sup> année, oct. 1989, p. 127-154.

manche est d'un bois mince, souple et dur, semblable à un long roseau » (*V.O.*, p. 281).

Néanmoins, on a pu deviner des nuances sémantiques différentes pour chacun de ces articles.

Avec « un », la particularité d'une expérience s'inscrit en filigrane sous la généralité. C'est là une caractéristique du voyageur en terre étrangère qui vit une expérience unique, personnelle, tout en emportant dans ses bagages, dans « la gibecière de [sa] mémoire » (*N.E.N.*, p. 30), les préjugés de la collectivité à laquelle il appartient. « Un » est exclu comme déterminant générique lorsque le contexte ne permet pas de décider entre la valeur particularisante et la valeur généralisante par exemple quand le cotexte est « actualisé » par la présence d'un embrayeur personnel ou temporel : « les pyramides, le désert, les tentes de l'Arabe, les palmiers de la Mésopotamie, seront les récits de son âge avancé » (*V.O.*, p. 166). De même, dans le cadre d'une situation trop concrète, qui comporte un prédicat « événementiel »<sup>6</sup>, « un » serait à interpréter comme un numéral cardinal, équivalent à /un et un seul individu/ et non pas comme le représentant de toute une classe. Dans ce cas, c'est « les » qui est préféré : « c'est un temple antique [...] que les Arabes ont converti plus tard en mosquée » (*V.O.*, p. 376).

« Les » est d'autre part utilisé lorsqu'il s'agit de laisser sous-jacente l'idée de la diversité sous l'unité. « Les » réfère à un ensemble d'individus. Il préserve une certaine différenciation au sein du groupe en laissant la classe ouverte et l'hypothèse d'exceptions à la règle valide : « Les Arabes de toutes les sectes ont une vénération traditionnelle pour ces arbres » (*V.O.*, p. 275 (2)).

Corrélativement, le pluriel est privilégié lorsque le syntagme nominal se trouve sujet d'un verbe conjugué qui décrit une action. « Les » se trouve associé notamment à un verbe de parole comme « appeler », « nommer » comme si l'acte de la nomination, instable par définition, se trouvait le mieux exprimé par la pluralité plus souple qu'un singulier univoque : « Les Arabes affirment que les crocodiles ne descendent jamais, dans le Nil, plus bas que Cheikh-Abadeh » (*N.E.N.*, p. 107).

« Un » et « le s » impliquent tous deux le trait comptable. En revanche, « le » est réservé aux noms massifs et aux abstractions. Avec « le » est franchie une autre étape dans l'appréhension de l'Autre. L'ordre du symbolique est atteint, l'énonciateur vise au concept.

---

<sup>6</sup> Voir Georges Kleiber. *L'Article « le » générique. La généricité sur le mode massif*, Genève, Droz, 1990, p. 37.

« Le » est privilégié en contexte poétique. Il s'accommode de formulations symboliques ou imagées : « elle [la mère de Lamartine] se placera comme une seconde providence entre nous et les tempêtes, entre nous et le simoûn, entre nous et l'Arabe du désert ! » (*V.O.*, p. 29). La formulation plurielle \* « entre nous et les Arabes du désert » serait investie d'un sens trop réaliste en évoquant l'image d'une foule tandis que le singulier prend une valeur symbolique et permet de viser non pas un ensemble d'individus mais un élément réduit à ses caractéristiques, comme épuré. Le pronom personnel pluriel « nous » réintroduit la possibilité d'une différenciation entre les individus alors que le syntagme générique « l'Arabe » annihile les différences par le recours à une présentation homogène du référent sans que ses différentes occurrences puissent être distinguées. On évoque « un individu générique massif »<sup>7</sup>.

Des figures de style plus précises concourent à créer un univers poétique et privilégient l'emploi de « le » ; ainsi en est-il de la métonymie : « Le mouvement de son galop rapide est comme le roulis pour le cœur des faibles ; mais il réjouit le cœur de l'Arabe » (*V.O.*, p. 252) ou de la métaphore qui établit un parallèle entre le cheval arabe et un oiseau par le relais comparatif d'un navire lui-même comparé implicitement à un oiseau. Deux images s'entrelacent : « votre vaisseau avait des ailes, mais le coursier de l'Arabe a des ailes aussi. Ses naseaux, quand il vole sur nos montagnes, font le bruit du vent dans les voiles du navire » (*V.O.*, p. 251).

« Le » apparaît pour fixer un type ; quand il est employé avec un nom ethnique comme « Arabe », on glisse subrepticement vers le symbole et on aboutit à une sorte de désincarnation de l'Arabe, réduit à un pur concept et distribué en sous-types. La structure *article défini + arabe + adjectif classifiant*<sup>8</sup> permet de constituer des hyponymes, par exemple « l'Arabe mahométan, l'Arabe chrétien », « l'Arabe errant » (*V.O.*, p. 175).

Généraliser apparaît comme un moyen pour dissoudre la surprise de l'altérité dans une uniformité rassurante. Le préjugé se manifeste de manière plus subversive lorsque le voyageur en vient à brouiller les catégories de l'objectif et du subjectif.

## **2. Brouiller les catégories objectif / subjectif**

---

<sup>7</sup> Voir Georges Kleiber. *L'Article « le » générique. La généralité sur le mode massif*, Genève, Droz, 1990, p. 85.

<sup>8</sup> Voir Jean-Claude Milner. *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Seuil, 1978, pour la bipartition clasifiante vs non-classifiante qui supplée celle plus traditionnelle objectif vs subjectif. Une propriété sera dite « classifiante » si la propriété qu'elle confère au nom est stable, définissable indépendamment de toute énonciation particulière.

## 2.1. La mise en scène objective ou le déguisement du subjectif. Vers la modalisation zéro.

Le préjugé se dilue dans une vérité générale, il prend des allures de précepte et échappe ainsi à toute connotation négative. Les énoncés se caractérisent par l'effacement des traces de l'énonciation au profit d'une vérité présentée comme notoire, universelle. Une L-vérité est donnée comme une ON-vérité<sup>9</sup> parce que l'énonciateur prétend représenter l'opinion commune européenne, comme s'il en était son porte-parole.

- Certains énoncés prennent une allure définitionnelle, adoptant une apparente neutralité, et se présentent comme des maximes. La construction attributive par exemple permet d'établir, entre le sujet et l'attribut, une équivalence d'autant plus exacte que c'est le verbe « être » qui est employé. Si ce dernier est conjugué au présent de l'indicatif de valeur gnominique, l'énoncé s'inscrit dans le cadre des vérités intemporelles, des clichés qui traversent les époques, inexpugnables : « Ces Arabes sont les plus féroces et les plus perfides de tous les hommes » (*V.O.*, p. 412).

- Le complément de nom

Lorsqu'un substantif est non classifiant, référant par exemple à une caractéristique morale, il suggère un trait inhérent à l'Arabe, donc une propriété constitutive et typique. L'emploi cataphorique de l'article défini qui détermine ce substantif fait d'un trait purement subjectif une qualité (au sens linguistique du terme) intrinsèque et objective parce que reconnue comme une vérité générale et non plus seulement comme une conviction limitée au locuteur, toujours sujette à caution : « l'ignorance et [...] la crédulité des Arabes chrétiens du pays » (*V.O.*, p. 345), « Elles [les femmes de Jéricho] n'ont point cet air de douceur, de modestie timide et de langueur voluptueuse des femmes arabes de la Syrie » (*V.O.*, p. 12 (2)).

- Le jeu de la comparaison

« Comme » apparaît comme un marqueur de subjectivité mais renvoie à une norme commune, donnée comme notoire. Lorsque le terme « arabe » intervient à titre de « comparant », il suggère la référence à un code puisqu'il est incontestable qu'on ne compare l'inconnu qu'au connu si l'on veut que le parallèle établi remplisse une fonction informative ou soit simplement pertinent : « son âme est résignée comme celle de l'Arabe » (*V.O.*, p. 213 (2)), « accroupi comme un Arabe, je regardais autour de moi » (*N.E.N.*, p. 237). La relation

---

<sup>9</sup> Voir Alain Berrendonner. *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Les Éditions de minuit, 1982.

comparative établie entre deux éléments ne peut être que subjective mais le membre comparant, lui, relève du générique.

Dans le premier exemple qui use d'un adjectif non classifiant, le passage insidieux d'une L-vérité à une ON-vérité est une façon d'inclure le destinataire dans ce jugement et d'en faire ainsi, à son insu, un collaborateur. Dans le second exemple, l'allocutaire est encore sollicité ; le décodage référentiel correct de l'énoncé exige en effet sa participation active. Le lecteur, pour recréer dans son esprit une image qui est simplement suggérée, doit puiser dans un réservoir commun de préjugés, d'images préconçues, stéréotypées. La perversion de la formule repose sur une stratégie de diversion : Le comparant ne semble intervenir qu'à titre subsidiaire, accessoire, purement utilitaire puisqu'il illustre un comparé qui doit focaliser l'attention du lecteur. Et cependant c'est lui qui recèle un préjugé présenté comme universel.

Ce passage subtil du subjectif à l'objectif est une façon de se décharger habilement du préjugé en en faisant partager la paternité à tout lecteur qui appartient à la même sphère socio-culturelle que l'énonciateur.

## 2.2. De l'objectif à l'évaluatif voire l'axiologique

Le vocable « arabe » se charge de tant de préjugés, il est tant saturé de connotations, que l'adjectif « arabe » en vient à ne plus être simplement un nom ethnique mais devient un véritable adjectif évaluatif, autrement dit il ne signale plus l'appartenance d'un individu à une ethnie mais prête à cet individu un cortège de caractéristiques qui sont censées définir l'ethnie.

La subjectivité de l'énonciateur affleure lorsque l'adjectif « arabe » s'insère dans des structures particulières.

**2.2.1.** La modalisation adverbiale est un de ces moyens syntaxiques qui modifient la portée de l'adjectif : « C'est une ville réellement arabe que Rosette » (*N.E.N.*, p. 21). L'adverbe modalise l'énoncé et suggère que l'adjectif « arabe » est susceptible de l'exercice de la subjectivité, ce qui est exclu dans le cas de l'emploi de l'adjectif de nationalité.

**2.2.2.** La structure attributive participe également de ce même phénomène. Il s'agit cette fois des cas où l'adjectif « arabe » lui-même assume la fonction d'attribut. Ces exemples sont très rares dans notre corpus, ils sont au nombre de deux : « Sa [du peuple maronite] physionomie cependant est arabe » (*V.O.*, p. 105 (2)). L'adjectif « arabe » est bien

utilisé ici comme indice de caractéristiques typiquement arabes puisque la phrase où il s'insère est suivie d'un prédicat explicatif nettement annoncé par les deux points :

Les hommes sont grands, beaux, au regard franc et fier, au sourire spirituel et doux ; les yeux bleus, le nez aquilin, la barbe blonde, le geste noble, la voix grave et gutturale, les manières polies sans bassesse, le costume splendide et les armes éclatantes.

Un stéréotype se dessine parfaitement, le cliché de la physionomie arabe.

Deux procédés syntaxiques esquissent encore des clichés qui restent sous-jacents. Il s'agit d'abord de l'adverbe « même » dans cet exemple de *Voyage en Orient* : « C'est presque le seul chemin où un cheval, même arabe, puisse galoper sans péril » (*V.O.*, p. 253). L'adverbe « même » présuppose la supériorité du cheval arabe, plus habile que les autres. Cette figure rejoint la quasi-vénération que Lamartine voue au coursier arabe et qui parcourt l'imaginaire européen. Le syntagme nominal prépositionnel introduit par « pour » suggère aussi, implicitement, une norme de référence : « Il [Ibrahim, le patron de la cange] était d'une propreté recherchée et presque coquette pour un arabe » (*N.E.N.*, p. 84), « Mon hôte [Saba-Cahil] [...] me parut instruit pour un arabe » (*N.E.N.*, p. 96). « Un » paraît ici osciller entre une valeur particularisante (il réfère à un individu particulier) et une valeur généralisante (cet individu est réintégré dans un ensemble défini par certains caractères présupposés qui restent de l'ordre de l'implicite). Notons que la formule ne s'accommoderait pas, hors contexte ironique, d'un adjectif objectif. L'incohérence d'un énoncé du type \* « il me parut musulman pour un Arabe » est indubitable. Le syntagme introduit par « pour » fonctionne comme un élément modalisateur à un double titre :

- Il implique d'une part une référence stable dans l'esprit du locuteur censée être partagée par l'allocutaire. Les individualités entrevues sont comparées implicitement à une norme, à un type. En l'occurrence, les présupposés qui se dégagent de ces deux exemples signifient que l'Arabe n'est *généralement* pas soigné dans sa tenue vestimentaire, est *généralement* peu cultivé ;

- Il restreint d'autre part la portée de l'adjectif en relativisant son contenu. Ce n'est toutefois qu'un moyen qui met en évidence une propriété des adjectifs non classifiants qui n'ont pas un contenu stable mais un contenu toujours dépendant d'une énonciation particulière.

## **Conclusion**

Le préjugé repose sur un double mouvement, d'une part une dialectique du particulier au général, au typique ou stéréotypique, partant du concret à l'abstrait, d'autre part un flottement de l'objectif au subjectif. Le glissement de l'un à l'autre est toujours insidieux. Le préjugé est fondé sur une esthétique de l'inachèvement, sur un principe allusif. L'Autre est constamment comparé à une norme qui demeure implicite, censée être connue de tout lecteur qui appartient à la même sphère culturelle que l'énonciateur.

Dans cette étude transparait le paradoxe du récit de voyage et de l'approche de l'Autre qui ne se dessine qu'à la lumière de pré-acquis et qui élude par conséquent la rencontre directe, immédiate avec l'étrangeté remplaçant celle-ci par des schémas abstraits et figés. L'inconnu est ramené au familier, au déjà connu, l'Autre est ramené au Même. Le discours sur l'Autre qui devrait être le récit d'une découverte se mue en discours de soi.

Le récit de voyage avouerait-il ici ses limites lorsqu'il projette sur l'Autre ses préjugés régulateurs sans ménager une place aux aspérités de la réalité ?

### **Bibliographie**

Du Camp Maxime (1877) [1854]. *Le Nil, Égypte et Nubie*, Paris, Hachette.

Lamartine Alphonse de (1861) [1835]. *Souvenirs, Impressions, Pensées et Paysages pendant un voyage en Orient ou Notes d'un voyageur*, Œuvres Complètes, T. VI, T. VII, Paris.

Amossy Ruth et Rosen Elisheva (1982). *Les Discours du cliché*, Paris, CDU, Sedes.

Bally, Charles [1932], (1944) *Linguistique générale et linguistique française*, 2ème édition mod., Genève.

Berrendonner Alain (1982). *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Les Éditions de minuit.

Dufays Jean-Louis (1994). *Stéréotype et lecture*, Liège, Pierre Mardaga.

Jenny Laurent (1972). « Structures et fonctions du cliché », *Poétique*, n° 12., p. 495-517.

Kleiber, Georges

- (1989). « Généricité et typicalité », *Le Français moderne*, 3/4, 57e année, oct., p. 127-154.
- (1990). *L'Article « le » générique. La généricité sur le mode massif*, Genève, Droz.
- (1994). *Nominales, Essais de sémantique référentielle*, Paris, Colin.

Milner Jean-Claude (1978). *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Seuil.

Roze Xavier (1974). « Stéréotypes sociaux », *Encyclopaedia Universalis*, t. XV, p. 357-359.

Wilmet Marc (1986). *La Détermination nominale*, Paris, PUF.